

DEC130549DR10

**Décision portant nomination de M. Christophe Mélart aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7515 intitulée Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé (ICPEES)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n°DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7515 intitulée Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé (ICPEES) et nommant M. Cuong Pham Huu en qualité de directeur

Considérant que M. Christophe Mélart a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS du 5 au 7 avril 2005 et du 24 au 26 mai 2005.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Christophe Mélart, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7515 intitulée Institut de Chimie et Procédés pour l'Energie, l'Environnement et la Santé (ICPEES) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

M. Christophe Mélart exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Christophe Mélart est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg le 28 février 2013

Le directeur de l'unité  
Cuong Pham Huu

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Gaëlle Bujan

Visa du Président de l'Université de Strasbourg  
Alain Beretz